

AMOURETTE DU TEMPS

Ce que j'avais dans l'âme, ô ! je n'osais lui dire.
De crainte d'éveiller les échos du chemin.
Ma bouche se taisait.—Je sentais, ô délire !
Le billet qui tremblait dans le creux de ma main.

Je la vis accourir joyeuse et confiante.
Elle avait mis des fleurs pour moi dans ses cheveux.
Je glissai la missive et je donnai la rose.
Sans cela, j'aurais mis des rayons plein mes yeux.

Le soleil se couchait dans un lit jaune-orange.
Et ses feux poudraient d'or les sapins. Par moments,
Je craignais d'effrayer sa blonde tête d'ange.
Qui jetais sur mon front de blonds rayonnements.

Et j'écoutais, rêveur, craquer la feuille morte
Que son pied refoulait sur l'herbe du gazon.
J'avais tort, en effet, de songer de la sorte.
Car son bras se piquait aux branches du buisson.

Son regard devenait de moins en moins farouche ;
Et je vis, tout joyeux, au détour du grand bois,
Noyé dans le carmin—un sourire à sa bouche.
Et des mots de son cœur dans l'éclat de sa voix.

Je cueillis de mes doigts une fleur fraîche éclosée ;
Sa main vint à ma main la chercher.—O le tour !
Je glissai la missive et je donnai la rose.
Comme la nuit se hâte aux derniers feux du jour !

L'ombre rampait dans l'herbe ainsi qu'une fumée ;
Ses petits pas dansaient sur l'émail des cailloux.
Le vent faisait chanter le bois—dans la ramée
Les signaux disaient des roulades pour nous.

Nous nous faisons alors. Nous étions sur la route ;
Et comme nous devions nous quitter au chemin,
Elle me regarda d'un petit air de doute :
Mais Dieu sait si j'étais impassible et serein.

EUDORE EVANTUREL.

Québec, 15 juin 1875.

ÉTUDE HISTORIQUE

BIGOT ET SA COUR

I

Le manuscrit du sieur Franquet.—Le bateau de
M. l'Intendant.—L'hospitalité du bon vieux
temps.

Un très-curieux manuscrit que celui du sieur Franquet (1). Chargé par la cour, en 1751, d'inspecter les fortifications de la Nouvelle-France, Franquet parcourt les différents postes de l'Acadie et du Canada, et tout en indiquant les réparations à faire, les améliorations à apporter aux travaux destinés à la défense du pays, il laisse tomber sur son carnet de voyageur des observations profondes sur les réformes urgentes à faire dans certaines parties de l'administration de la colonie ; et puis, entre de savantes dissertations sur la courtoisie, le bastion, l'escarpe et le parapet, il glisse maints aperçus piquants sur les mœurs et les usages des habitants du pays qu'il traverse. C'est ici qu'il plaie davantage. Avec ces notes griffonnées au jour le jour, avec ces esquisses tracées d'après nature, il y aurait tout un tableau à peindre. Et certes, large en serait le cadre, puisqu'on y verrait tous les grands dignitaires de cette intéressante époque y figurer, depuis le superbe marquis Duquesne de Menneville et le fastueux Bigot jusqu'au fils du cordonnier Deschenaux devenu secrétaire de M. l'Intendant et, comme son maître, si âpre à l'argent. Quant à ce bon major Péan, trop complaisant, d'une part, pour n'y pas trouver son compte, de l'autre, sa bonne tête si bellement empanachée ne ferait-elle pas un plaisant contraste avec la figure disgracieuse du traître Vergor ? Et la belle dame Péan, la similitude amie de M. Bigot ; et les piquantes figures de mesdames de Lotbinière, de Repentigny, Marin et du Linon, ne se grouperaient-elles pas merveilleusement dans cette large toile historique ? Toutes ces charmantes beautés broyées de bouillons de soie, inondées de bouillards de blonde, ne croyez-vous pas qu'elles vous fascinaient comme moi ?

Ce tableau, nous l'avons déjà fait et nous ne prétendons point le recommencer. Tel qu'il est, il restera en attendant qu'un autre, plus habile peintre d'histoire, vienne, en l'imitant toutefois quelque peu, à surpasser notre œuvre ; ce qui se verra certainement quelque jour à venir. Pour aujourd'hui, ce que nous voulons faire n'est qu'une courte étude sur la manière à la fois primitive et luxueuse de voyager il y a cent ans, et sur l'hospitalité large qui se pratiquait chez nous à cette époque : un croquis de la petite cour de M. l'Intendant Bigot, moins qu'un tableau de genre, un peu plus qu'une simple pochade.

Au second volume de ses *Voyages et Mémoires sur le Canada*, nous trouvons le colonel Franquet s'embarquant à Québec le 24 juillet 1752, pour aller visiter les Trois-Rivières et Montréal, ainsi que les différents postes échelonnés le long du Saint-Laurent et du lac Champlain.

Il est deux heures de l'après-midi et le sieur Franquet vient de prendre place, avec ses compagnons de voyage, dans le bateau affecté aux tournées de M. l'Intendant. Celui-ci, en ce moment en partie de plaisir à l'île d'Orléans, s'est empressé, par l'entremise de M. Péan, de mettre gracieusement sa propre embarcation au service de M. l'inspecteur. Il fallait bien que Bigot fit un peu sa cour aux personnages envoyés de France pour y retourner bientôt. Déjà l'on commençait à murmurer dans la colonie contre l'administration de l'Intendant, et il était plus que prudent pour lui d'entretenir de bonnes relations avec les gens qui étaient bien à la cour, afin de s'y maintenir lui-même en faveur.

Le bateau ayant été mis à son entière disposition, Franquet avait favorablement accueilli la demande que plusieurs personnes de marque lui avaient faite de l'accompagner ; de sorte que, outre lui-même, ses deux domestiques et M. de Couagne, sous-ingénieur de Québec, chargé de le suivre et de faire la dépense, se trouvaient à bord : le Père Boniface, supérieur de la Charité de la maison de Louisbourg ; M. de Maizières, lieutenant ; M. de Charly, enseigne en pied, et M. Duplessis, enseigne en second, tous trois des compagnies de l'Île-Royale, avec leurs domestiques ; en tout vingt-trois personnes, en comptant les treize hommes d'équipage qui étaient tous de la Pointe-Lévy.

A peine s'est-on placé que le maître-conducteur représente que le bateau est trop chargé. Chacun s'en aperçoit bien, mais sans se mettre le moins du monde en devoir d'y remédier. Franquet, craignant de désobliger ses hôtes, ne trouve rien à leur dire et ne peut que crier au conducteur :

—Allons, nage, et advenue que pourra !

Pendant que l'embarcation, laissant le Cul-de-Sac, remonte lentement le fleuve à la rame, avec le vent et la marée contraires, jetons un coup d'œil sur le bateau de M. l'Intendant. Il était plat et pouvait porter environ huit milliers pesant ; au milieu l'on avait ménagé un espace de cinq à six pieds carrés, entouré de bancs garnis de coussins bleus. Un tendelet, espèce d'imperiale de carrosse, que soutenaient quatre montants de bois, avec des rideaux aux côtés, formait une cabine où les passagers étaient à l'abri du soleil et de la pluie.

Le bateau avait un mâât propre à porter la voile et même un humier au besoin. Enfin, comme Bigot avait l'habitude de ne se priver de rien, il y avait à bord abondance de vivres, de vin et d'eau-de-vie, et même d'argent pour rencontrer les dépenses journalières du voyage.

Aujourd'hui que l'on est si friand de sport et qu'on ne parle que yacht et voyage d'agrément, l'on conviendra que Bigot, ce *sportsman* du siècle dernier, montrait bien quelque goût en ce genre d'amusement d'autant plus recherché qu'il est coûteux.

Notre intention n'est pas de suivre Franquet, pas à pas, dans son voyage et de nous arrêter à chacune des minutieuses descriptions qu'il fait de tous les points de vue qui défilent devant ses yeux. A peine ferons-nous même deux ou trois stations avec lui, tout au plus pour donner une idée de l'hospitalité cordiale qu'il y reçut, et crayonnerons-nous à la hâte quatre ou cinq portraits des personnages les plus marquants qu'il rencontra sur sa route. Nous nous arrêterons davantage sur le mode de voyager par terre, vu que nous y aurons occasion d'étudier de près M. l'Intendant et ses intimes.

Après avoir mis trois jours à s'y rendre, tant à la rame qu'à la cordelle, les voyageurs débarquent aux Trois-Rivières, où ils sont reçus de la façon la plus cordiale par le gouverneur de l'endroit, M. Rigaud de Vaudreuil.

M. de Vaudreuil logeait dans une maison appartenant au Roi et bâtie à titre de magasin, que M. l'Intendant, par bienséance, avait bien voulu céder à M. le gouverneur

des Trois-Rivières. Les appointements de M. de Vaudreuil n'étaient que de mille livres, somme d'autant moins suffisante que sa maison se trouvant à moitié chemin de Québec à Montréal, était le rendez-vous de tous les voyageurs. Et si honorable et généreux était-il "qu'il recevait le petit comme le grand."

Le gouverneur voulut absolument que Franquet se retirât chez lui, et le présenta tout d'abord à madame de Vaudreuil—fille de M. de la Gorgendière, homme riche et directeur de la Compagnie des Indes pour le castor, à Québec.—C'était, dit Franquet, une des personnes les plus accomplies, tant par la figure que par l'esprit, et remplie de grâce et de politesse. Les premiers compliments échangés, on fit passer le voyageur dans l'appartement qui lui était destiné. En un clin-d'œil il avait secoué la poussière de la robe et, après avoir fait un peu de toilette il rejoignait la compagnie.

"L'on ne tarda pas de passer dans la chambre à manger. Il y avait une table de vingt couverts, servie avec la profusion et la délicatesse des mets des meilleures provinces de France. On y but toute sorte de vin, toujours à la glace. Jugez du plaisir par le *chaud* excessif qu'il faisait." A ce dîner de vingt couverts se trouvaient sans doute les principaux fonctionnaires de la place : M. de Saint-Ours, lieutenant du Roi, M. de Noyelle, major, M. de Ganne, aide-major et le garde-magasin, M. de Tonnancour, homme fort riche, d'une belle figure et de beaucoup d'esprit.

Après le dîner, avant de sortir pour aller voir la ville, on faisait une partie de quadrille. Sans doute, il s'agit ici d'une partie de cartes, le cadrille étant une espèce de jeu d'homme qui convient beaucoup mieux à la digestion que toute sorte de *sauterie*, comme on dit de nos jours.

Le lendemain, vingt-huit juillet, visite des forges de Saint-Maurice dont il est fait une longue description. Dîner splendide chez le directeur, M. de Rouville, enfin souper, le même soir avec toute la compagnie chez M. de Tonnancour.

A quatre heures du matin, le vingt-neuf, nos voyageurs quittaient les Trois-Rivières. Suivant l'usage, les bateliers avaient reçu un supplément de vivres qui consistait en une once de tabac à fumer, un *misérable* d'eau-de-vie, un quart de lard et une demi-livre de pain. Gais, reposés et regaillardis, ils promirent de jeter l'ancre à Montréal avant les trois jours.

Vouant le jour et le soir, prenant pied à terre pour y passer la nuit, Franquet et ses amis continuèrent à remonter le fleuve. On était le maître de descendre chez tel habitant que l'on voulait, quoique ce ne fût point une obligation de recevoir les voyageurs par eau. Néanmoins, on n'aurait osé les refuser, mais pour l'ordinaire on arrangeait les journées de façon à pouvoir loger dans les meilleures maisons et les plus fréquentées. "L'on a coutume de payer douze livres pour le logement de toute une batelée, indépendamment d'ailleurs de la dépense que l'on peut faire."

La Pointe-du-Lac, Yamachiche, sont laissés en arrière et l'on descend à Maskinongé chez "la fille à Lafosse," dont le mari se nommait Dupuis. Les clameurs de la faim étouffées on remonte en bateau pour aller coucher le soir chez le nommé Lafontaine, après avoir doublé la pointe de la seigneurie d'Autray.

JOSEPH MARMETTE.

(A continuer.)

NOUVELLES GÉNÉRALES

CANADA

—Les juges de la Cour Suprême ont terminé la rédaction des règles de pratique, et s'occupent maintenant de les réviser. Ils siégeront pour l'audition des causes en appel, le second mercredi de juin.

—Se rendant au désir de Son Excellence le Gouverneur-Général, le juge-en-chef et les juges de la Cour Suprême porteront des robes écarlates bordées de rouge, semblables à celles que portent les juges à Westminster. Il est probable qu'ils se présenteront pour la première fois dans ce costume à l'ouverture du parlement.

—La nouvelle que la clause du bill de la Cour Suprême, relative à l'appel en dernier ressort, avait été désavouée, a été contredite. Le bill,

ainsi l'affirment les journaux ministériels, restera tel qu'il a été passé à la dernière session.

—Le gouvernement a accepté la soumission de M. Cantin, de Montréal, pour la construction d'un vaisseau qui sera affecté au débarquement des passagers et des malles transatlantiques à Rimouski. On s'attend que le bateau en question sera prêt à l'ouverture de la navigation au printemps.

—Il paraît que MM. McNamee et Cie. ont abandonné leur contrat, pour la section 8 du canal Lachine, à MM. Lows Gray et McRae, de New-York, et que ces messieurs, qui achèvent actuellement des travaux sur le lac Champlain, ne se mettront à l'œuvre que l'été prochain, au grand détriment des ouvriers sans travail.

—Il était question depuis quelque temps d'arrangements entre la compagnie du Richelieu et la compagnie de l'Union. Nous apprenons que les arrangements préliminaires ont été signés, et qu'ils seront soumis pour approbation, le 17 courant, aux actionnaires des deux compagnies. La compagnie de l'Union vend ses bateaux à la compagnie du Richelieu.

LE NORD-OUEST

—Le Conseil Législatif de Manitoba a été aboli par une voix de majorité, MM. McKay, Inkster, Gunn et Ogletree votant pour, et le docteur O'Donnell, Hamelin et Dauphinais contre l'abolition.

—La Législature Provinciale a été prorogée le 4 courant, après une session de dix-huit jours. Trente-et-un bills ont été passés, Son Hon. le Lieut.-Gouverneur n'a réservé qu'un seul bill, pour l'incorporation d'une compagnie de crédit et de prêt, à l'approbation du Gouverneur-Général.

Dans le discours du Trône, Son Honneur considère cette session comme la plus importante qui ait eu lieu depuis l'établissement de la législature, à cause de l'adoption de la loi abolissant le Conseil Législatif, et il félicite les membres de cette dernière Chambre du désintéressement avec lequel ils avaient renoncé à leurs charges.

—Le ministre Walkem, à la Colombie, a été défait, il y a quelques jours, par un vote de non-confiance de la nouvelle Chambre. M. Walkem et ses collègues ont résigné immédiatement. Le nouveau gouvernement a pour chef un avocat de Victoria, le Vancouver, M. Elliott, qui vient d'entrer au parlement, ayant été élu pour la première fois aux dernières élections. Ses collègues, au nombre de trois, sont M. Humphrey, de Vancouver, M. Vernon et M. Brown, de la Terre-Ferme.

Le nouveau ministère n'est pas moins opposé que l'ancien aux propositions du gouvernement fédéral relativement au chemin du Pacifique.

Immédiatement après la formation du ministère, la législature s'est ajournée au 6 avril, pour attendre les événements de la session fédérale.

EUROPE

—On annonce la mort à Genève, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, de Mme. Dubois-Copenex, que fut la nourrice de Napoléon III.

—Le Bureau Véritas vient de publier la liste des naufrages pour les mois de novembre et janvier. Le nombre total des désastres maritimes est de 245 navires et 6 steamers.

Vienne, 8.—On dit que la Roumanie s'est déclarée indépendante de la Turquie et a refusé de payer les impôts imposés par le gouvernement turc.

Madrid, 7.—Le gouvernement a appris de bonne source par des dépêches reçues des provinces du Nord que les Carlistes sont tout à fait découragés, ceux des provinces de la Navarre et de la Biscaye ayant informé Don Carlos qu'il leur était impossible de combattre plus longtemps pour sa cause.

Paris, 5.—La commission internationale nommée pour s'enquérir de la possibilité de la construction d'un tunnel entre la France et l'Angleterre a terminé ses travaux aujourd'hui.

Tous les membres de cette commission s'accordent parfaitement sur tous les points de cette question, et il a été démontré que ce projet pouvait être exécuté.

—Une tourmente de neige vient de sévir à Saratow (Russie) et dans les environs. Le vent arrachait les toitures. La neige s'est amoncelée sur les trottoirs au point de dépasser les fenêtres des premiers étages ; de petites maisons des faubourgs ont été entièrement ensevelies. Le froid était si vif, qu'un officier, se rendant des casernes en ville, est mort gelé. Un détachement de Cosaques, envoyé dans toutes les directions, aux alentours, a découvert plus de trente cadavres.

—A la dernière séance du comité central de secours aux inondés du Midi, Mme la maréchale de MacMahon a fait connaître que, par suite de diverses décisions de ce comité, les fonds de la souscription ont été distribués jusqu'à concurrence d'une somme de 25,326,611 francs.

Il reste en caisse environ 1 million, qui est pour des allocations et des secours d'hiver à distribuer encore.

Après l'emploi de cette dernière somme, il sera publié un compte-rendu général de la répartition détaillée pour chacun des départements inondés.

ÉTATS-UNIS

—Les nouvelles de la semaine chez nos voisins sont dépourvues d'intérêt général, et ne consistent qu'en récits de meurtres, suicides, rixes, bagarres, incendies et le reste ; de moins si l'on en croit les dépêches télégraphiques.

(1) Ce manuscrit fait partie des archives du ministère de la guerre, Paris. Il a été copié en 1854 par M. P. L. Morin, qui nous a apporté de France 124 documents précieux relatifs à notre histoire nationale. La copie que j'en ai sous les yeux appartient à la bibliothèque du parlement à Ottawa.